

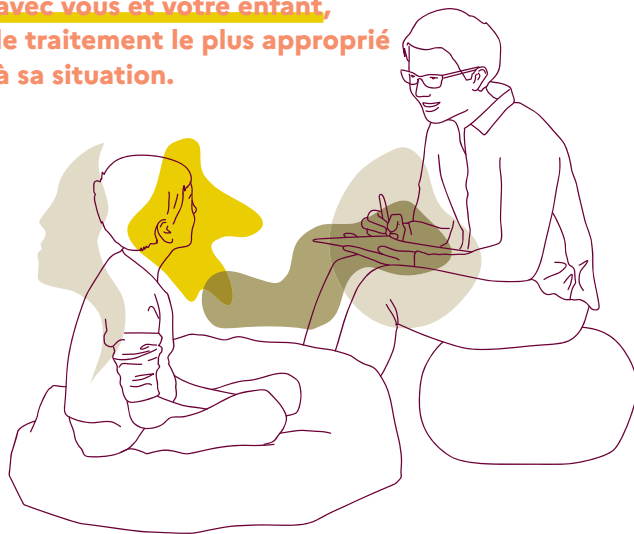
QUEL EST LE RÔLE D'UN PSYCHOLOGUE ?

Un psychologue est un expert du comportement, des émotions et de la santé mentale. Il intervient auprès des personnes qui éprouvent de la détresse ou une souffrance psychologique. Il a suivi un cursus universitaire d'une durée de 5 à 7 ans en psychologie et des stages en service psychiatrique. Il n'est pas médecin et ne peut prescrire de médicaments.

Dans le cadre du dispositif PsyEnfantAdo, le psychologue propose un accompagnement psychologique de soutien qui se fait par des entretiens réguliers avec le professionnel.

C'est la première étape de prise en charge de la souffrance psychologique chez l'enfant et l'adolescent.

Dans tous les cas, il appartient à votre médecin de déterminer, avec vous et votre enfant, le traitement le plus approprié à sa situation.



Seuls les psychologues cliniciens qui ont signé une convention avec l'Assurance Maladie peuvent participer à ce dispositif.

Pour en savoir plus, voici l'adresse du site Internet avec la liste des psychologues cliniciens conventionnés par l'Assurance Maladie qui participent à ce dispositif : <https://psyenfantado.sante.gouv.fr>



En cas de questions supplémentaires, n'hésitez pas à consulter la Foire Aux Questions disponible sur la plateforme : <https://www.psyenfantado.sante.gouv.fr/faq>

EN PARLER, c'est déjà se soigner

Faites bénéficier votre enfant d'un accompagnement psychologique gratuit



Les étapes pour bénéficier de séances chez le psychologue

1- CONSULTER UN MÉDECIN AVEC VOTRE ENFANT

Le passage chez le médecin est une étape **obligatoire**. C'est le médecin qui permet à votre enfant de rentrer dans le dispositif. Le médecin peut être votre généraliste, un pédiatre, un médecin de PMI, un médecin scolaire ou un médecin hospitalier.

2- CHOISIR UN PSYCHOLOGUE

Une fois le passage chez le médecin effectué, vous choisissez le psychologue qui prendra en charge votre enfant. La liste des psychologues partenaires du dispositif est disponible sur le site internet dédié : www.psyenfantado.sante.gouv.fr

3- LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE ENFANT PEUT COMMENCER !

Vous prenez rendez-vous chez un psychologue partenaire. N'oubliez pas l'ordonnance de votre médecin lors du 1^{er} rendez-vous.

C'est parti, la prise en charge de votre enfant peut commencer !

Comment se déroule la prise en charge chez le psychologue ?



PREMIÈRE SÉANCE

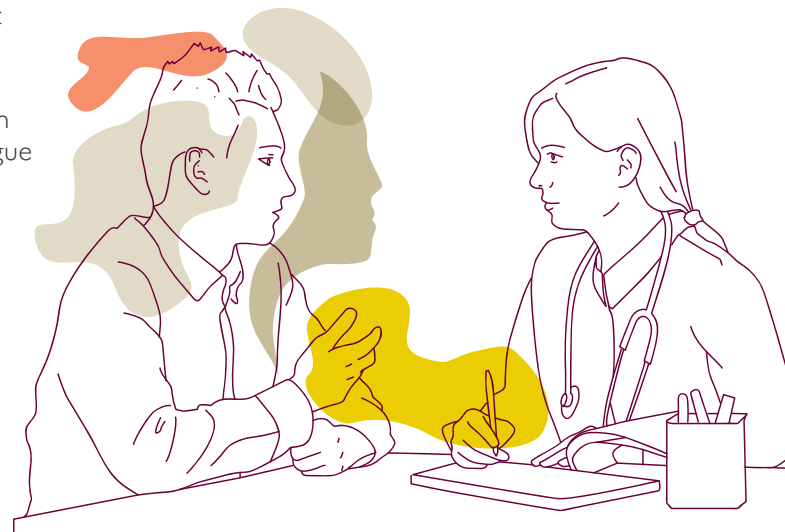
Lors de la 1^{re} séance, le psychologue réalise un entretien d'évaluation pour estimer le nombre de séances nécessaires pour votre enfant.



SÉANCES SUIVANTES

En fonction des besoins de votre enfant, celui-ci peut bénéficier de 1 à 9 séances d'accompagnement psychologique de soutien.

À la fin de la prise en charge, le psychologue adresse un compte-rendu au médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent.



PSYENFANTADO C'EST 100 % FACILE...

Ce dispositif est une mesure nationale temporaire qui vise à répondre à la souffrance psychique des enfants exacerbée dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19. **Il s'adresse à tous les enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans !**

...ET C'EST 100 % PRIS EN CHARGE

Les séances sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie et sans avance de frais pour la famille. Aucun supplément ne peut vous être demandé. Mais attention, l'adressage par le médecin est obligatoire pour bénéficier de la prise en charge des séances et le parcours n'est pas renouvelable.